

Département : Aube

Commune(s) : Romilly-sur-Seine

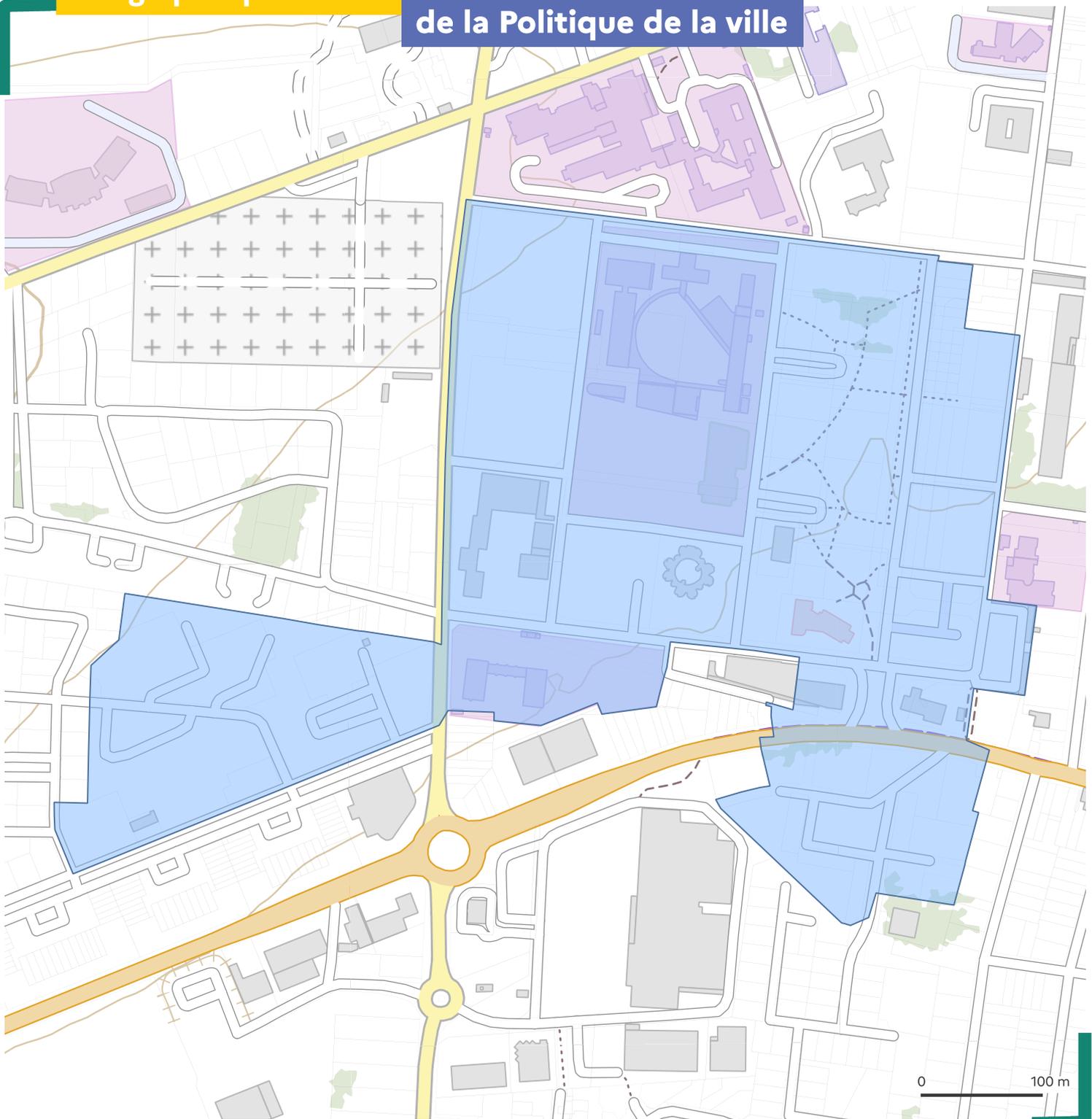
Quartier : Lumières Boucher Champagne

Quartier prioritaire de la politique de la ville  
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.  
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



## Géographie prioritaire

## de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle